



Session extraordinaire du Conseil Communal de Marrakech du mois de juin 2016

Le Conseil Communal de la ville de Marrakech entamera ses travaux de la session extraordinaire du mois de juin 2016 dans une séance unique. Ces travaux se dérouleront le jeudi 23 du mois en cours à 11h00 du matin à la grande salle des réunions sise Bd Mohamed VI.

Cette session sera dédiée aux questions d'actualité à caractère réglementaire organisationnel, économique et sociale selon le calendrier ci-après.

Calendrier de la Session extraordinaire du mois de juin 2016.

N° de séance	Date et lieu de la séance	Durée de séance	Points à débattre	Observation
Séance unique	Le Jeudi 23 juin 2016 à 11h00 à la salle des réunions officielle du Conseil Communal de Marrakech sis Bd. Mohamed IV	Se rapportant aux dispositions du règlement interne	1. Achèvement des procédures juridiques et administratives relatives à la constitution de la société du développement local pour l'efficacité énergétique dite « Ville lumière » pour la gestion de l'éclairage public à travers les mesures suivantes : - Approbation de la convention relative à la gestion du service de l'éclairage public liant la société du développement local « Ville lumière » et la Commune de Marrakech. - Adoption à propos de l'augmentation du capital de la société du développement local Ville lumière .	
			2. Adoption du montant total de la dotation globale destinée aux arrondissements au titre de l'exercice 2017.	
			3. Ouvrir un compte spécial relatif à l'organisation du deuxième sommet des maires prévu en marge de l'accueil de la COP 22 à Marrakech.	
			4. Virement de crédits de quelques articles du budget de la Commune de Marrakech au titre de l'exercice 2016.	
			5. Statuer à propos du bail à long terme de la parcelle de terrain appartenant au domaine privé de l'Etat. Il s'agit du lot de terrain affecté actuellement comme pépinière communal d'Annakhil sis route d'Essaouira (zone Les Portes de Marrakech).	
			6. Statuer à propos du mode de gestion du parc du stationnement à étages sis Arset Lamâach.	
			7. Adoption du virement de crédits de quelques paragraphes aux comptes de dépenses sur dotations alloués aux arrondissements au titre de l'exercice 2016, conformément à l'article 254 de la loi organique relative aux communes.	
			8. Adoption de l'avenant n° 5 de la convention relative au droit de concession du transport urbain à Marrakech	
			9. Statuer à propos de l'échange de nature foncière entre la Commune de Marrakech et l'Etat (domaine privé) et le secteur privé.	
			10. Etude et adoption de la convention liant la Commune de Marrakech et la société Al Omrane relative à l'aménagement de l'espace du citoyen M'hamid.	